



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU

APPT. 1621

92220 Bagneux

Tel : 06 12 90 31 05

E-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr

Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 11 octobre 2019

Mesdames, Messieurs,

Chers Adhérents, Chères Adhérentes,

Pascal ROGER pour l'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel mini séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre qui se déroulera du samedi 28 décembre 2019 au mercredi 1^{er} janvier 2020 inclus en Dordogne, plus exactement dans le Périgord Noir en Aquitaine.

Mais vous allez nous dire, « pourquoi revenir dans cette région qu'on a écumé de long en large et en travers à l'été 2015 et 2016 ? » Nous vous répondrons tout simplement, lorsqu'un endroit nous plait et que nous y trouvons des gens très accueillants et sympathiques, pourquoi pas et surtout pour faire la fête ensemble !

Le Périgord (Peiregòrd ou Perigòrd en occitan) est le nom du comté qui recouvrait l'actuel département français de la Dordogne.

Le Périgord quadricéphale se compose :

- ✚ Au nord, du Périgord vert (autour de Nontron, et vers le sud-ouest de Châlus en Limousin), dont la couleur est associée à celle des forêts de chênes clairs et de châtaigniers qui s'y trouvent et, terres humides obligeant, des prairies. Géologiquement, c'est la partie granitique de la Dordogne, qui appartient au Massif central.

- ✚ Au centre et nord-ouest, du Périgord blanc (autour de Ribérac et Périgueux), dont le nom rappelle la couleur du sol calcaire de cette région. Les grands champs de céréales lui ont donné le surnom de grenier du Périgord.
- ✚ Au sud-est, du Périgord noir (autour de Sarlat-la-Canéda), historiquement la plus ancienne appellation des quatre, le noir désigne les forêts de chênes dits verts mais en réalité très sombres.
- ✚ Au sud-ouest, du Périgord pourpre (autour de Bergerac), cette appellation est la plus récente (1970). Elle est due à l'expansion du tourisme, le pourpre rappelant la couleur des feuilles de vigne à l'automne.

Le département de la Dordogne est essentiellement rural et marqué par un large patrimoine culturel, archéologique et historique. Des paysages magnifiques, des châteaux à profusion, des visites de fermes avec dégustation, des villages pittoresques, des grottes préhistoriques, des parcs animaliers, des jardins merveilleux ... Si vous aimez la chaude couleur ocre de la pierre, si vous aimez l'air pur, le soleil, la rivière, les escarpements, les vallées, les coteaux, les forêts, les châteaux et leur histoire, la gastronomie... alors le Périgord vous attend.

Idéalement situé au cœur du Périgord Noir, vous serez hébergés à l'Hôtel/Auberge de la Petite Reine *** , Route de Belvès - 24170 Siorac en Périgord. Tel : 05 53 31 60 42.

Lorsque nous vous parlions de gens charmants et très sympathiques, Caroline et David Masure vous accueillent, en toute convivialité dans leur établissement et des plus accessible. David, qui est aussi un chef de cuisine reconnu et titré Maître-Restaurateur, vous propose des menus pleins de saveurs du terroir autour des nombreuses spécialités périgourdines et là, nous vous garantissons que si vous aimez la bonne cuisine, vous n'allez pas être déçus !

L'AUBERGE / Hôtel de LA PETITE REINE est située à 1 km du village de SIORAC-EN-PÉRIGORD, sur un domaine de 14000 m2 constitué de plusieurs pavillons, dont un principal, où vous aurez à votre disposition : Un Hall de réception, Bar + bar terrasse, Deux salles de restaurant, Terrasse de restaurant couverte, Jardin de 1.5 hectares, Salle d'animation, Salle de musculation sans coaching (3 machines), Piscine couverte et chauffée, Salle de bridge, Salle de billard, 1 cours de tennis, surface rapide, Salon de télévision, point PC + internet à l'accueil, Wifi gratuit dans tout l'établissement.

Vous ne serez malheureusement pas tous hébergés dans le même bâtiment mais vous aurez une salle à votre disposition pour vous retrouver à votre guise durant toute la durée du séjour et les repas vous seront servis à l'assiette. Les chambres twin, doubles ou individuelles ne sont pas climatisées mais disposent toutes de sanitaires complets. Les draps, le linge de toilette et de table sont fournis.

Voici le programme de ces réjouissances

Jour 1, 28 décembre 2019 : (Bordeaux / La Petite Reine : 159 kms - Un accueil personnalisé et des plus chaleureux autour du verre de bienvenue.)

Quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus (Hall 2, Accueil Quai 1 Porte 59) en gare TGV de Bordeaux Saint-Jean à 16h30.

Vous prendrez un autocar pour rejoindre à 159 kilomètres de là, l'Auberge / Hôtel de la Petite Reine, votre lieu de villégiature pour ce mini séjour.

En raison du long trajet en autocar entre la gare TGV de Bordeaux Saint-Jean et votre hôtel à SIORAC-EN-PÉRIGORD, merci de bien vouloir prendre en compte cet horaire de rendez-vous et d'organiser votre voyage entre votre domicile et la gare TGV de Bordeaux Saint-Jean en fonction de ce dernier car aucune flexibilité ne sera possible.

Aussitôt à l'hôtel, vous récupérerez les clefs de vos chambres dont le nom vous sera communiqué au préalable par e-mail, SMS ou par appel téléphonique.

Dès votre arrivée, un apéritif de bienvenue vous sera offert par vos hôtes Caroline et David MASURE dans la salle du restaurant et un bon repas bien mérité vous sera servi durant lequel vous aurez l'occasion de vous présenter au groupe, diverses informations seront portées à votre connaissance telles que les règles de vie et les services mis à votre disposition au sein de l'hôtel de la Petite Reine.

Votre soirée sera libre.

Jour 2, 29 décembre 2019 : (Plaisir des yeux et des papilles – matin 35 kms / après-midi : 50 kms.)

En matinée, départ de l'Hôtel à 9h ;

À 9h30, vous visiterez une ferme d'élevage de canard au Domaine de la Barbe à BADEFOLS-SUR-DORDOGNE. Vous ne manquerez pas de déguster leurs produits et si vous le souhaitez, de les acheter !

Retour à l'Hôtel pour le déjeuner ;

L'après-midi, départ de l'Hôtel à 14h15 ;

Vous avez rendez-vous à 15h pour une visite guidée de l'une des dernières résidences de Joséphine Baker, le Château des MILANDES à CASTELNAUD-LA-CHAPELLE en Périgord Noir.

Le château, labellisé « Maison des Illustres » en 2012 se veut avant tout un lieu rendant hommage à l'une des plus exceptionnelles femmes du XXe siècle. Il est aussi incroyablement habité par l'âme de l'artiste.

Citation de Joséphine Baker : « Tous les hommes n'ont pas la même couleur, le même langage, ni les mêmes mœurs, mais ils ont le même cœur, le même sang, le même besoin d'amour. »

Toujours commentée par votre guide conférencier, vous terminerez votre après-midi par la visite des magnifiques jardins à la Française du château inscrit au titre des Monuments Historiques !

« C'est Charles Claverie qui aménagea l'ensemble du parc. Il fait appel à Jules Vacherot, architecte paysagiste en chef de la ville de Paris. (Il travailla notamment pour Léopold II, Roi des Belges sur sa propriété en Belgique et à Saint Jean Cap Ferrat ou pour les jardins du Trocadéro-Exposition Universelle de 1900).

Dîner et nuit à l'Hôtel. Soirée animée

Jour 3, lundi 30 décembre 2019 : (Truffière et Grottes de Lascaux IV - matin : proche de SIORAC-EN-PÉRIGORD / après-midi : 85 kms.)

En matinée, départ de l'Hôtel à 9h ;

Vous visiterez une truffière dont votre guide n'était autre que l'ancien propriétaire de l'Auberge / Hôtel de la Petite Reine. Inutile de vous dire que Caroline et David le connaissent bien ! Vous ne connaissez pas l'odeur ni le goût de la truffe ? Et bien votre curiosité sera assouvie car vous allez déguster !

Retour à l'Hôtel pour le déjeuner ;

L'après-midi, départ de l'Hôtel à 14h45.

Vous aurez un peu de trajet en car puisque vous allez sur Montignac pour une visite guidée et commentée des grottes de l'ASCAUX 4.

Fin 2016, au pied de la colline de Lascaux s'est ouvert le Centre International d'Art Pariétal Lascaux IV qui offre au public le fac-similé complet de la grotte grâce aux technologies de la réalité virtuelle, mais aussi la découverte de l'art pariétal du monde entier et de la civilisation de l'homme de Cro-Magnon.

Dîner et nuit à l'Hôtel.

Jour 4, 31 décembre 2019 : (Matin 65 kms après-midi 59 kms

Départ de l'Hôtel à 9h pour la visite guidée de Sarlat et son marché de Noël. Découvrez ce joyau médiéval, à travers ses ruelles, ses nombreux hôtels particuliers...

Et visite de la distillerie de la Salamandre suivi d'une dégustation.

Déjeuner à l'hôtel ;

L'après-midi, départ de l'hôtel à 14h pour vous rendre à Terrasson-Lavilledieu.

À 15h30, Visite guidée et commentée de la fabrique BOVETTI Chocolatier.

Vous ne saviez pas encore que le Périgord proposait aux côtés d'un patrimoine historique incontournable, des destinations gourmandes et riches en exotisme ? Alors partez à la découverte du Musée du Chocolat BOVETTI et plongez dans un univers unique et incontournable au cœur du Périgord...

Entrez dans une étonnante chocolaterie, voyage unique dans le Périgord, et partez à la découverte du chocolat, de son histoire à ses plantations au fin fond de contrées exotiques qui rendent rêveurs plus d'un explorateurs, en passant par sa transformation et sa dégustation...

Valter BOVETTI, artisan chocolatier, fondateur de la Chocolaterie Bovetti et du Musée du Chocolat, vous invite à partager sa passion en vous dévoilant les secrets de ce produit magique.

La visite se termine par une dégustation de chocolat grand cru et autres spécialités made in BOVETTI.

Vous devriez être de retour à l'hôtel vers 18h / 18h30 afin de vous mettre sur votre 31 Messieurs et pour vous Mesdames, de vous orner de vos plus beaux atours à l'occasion de cette soirée festive.

Vous passerez le cap de la nouvelle année au restaurant de l'hôtel ce qui vous permettra de monter vous coucher lorsque vous le souhaitez. Et avant de souhaiter la bienvenue à l'année 2020, vers 20h, un fastueux dîner animé par un duo de chanteur et musicien suivi d'une soirée dansante organisée par l'Hôtel seront au menu de ce réveillon de la Saint-Sylvestre.

MENU DE LA SAINT SYLVESTRE

Apéritif Royal à la châtaigne et ses amuses bouche ;

Crème de sous-bois truffée ;

Belles Saint Jacques juste snackées, crème de cèpes et jambon Noir du Périgord croustillant ;

Bonbons de Foie gras mi-cuit, pain d'épices abricots, pistaches caramélisées et pralinoix ;

Grenadin de Veau de nos terroirs parfumé au foin, lard Colonata et pressé de légumes oubliés ;

Cabécou rôti, chutney pommes-noix ;

Assiette gourmande de spécialités maison.

Accord vin pour chaque plat, Champagne et café.

Jour 5, 1^{er} janvier 2020 : (Retour dans votre localité – SIORAC-EN-PÉRIGORD / Bordeaux : 159 KMS.))

Petit déjeuner à 8h pour un regroupement avec bagages à 8h45 devant la réception de l'hôtel ;

Après le petit déjeuner, fin de séjour pour tous les participants.

Un départ à 9h vers la gare TGV de Bordeaux Saint-Jean sera organisé de façon à y être pour 12h.

Attention, le déjeuner du premier et du dernier jours ne sont pas compris dans le tarif de votre séjour. Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre Bordeaux et votre domicile pour le mercredi 1^{er} janvier 2020, merci de bien vouloir me le signaler à l'avance et de prévoir le montant qui vous sera communiqué sur place.

Nota : Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Grâce au soutien financier de la F.A.F , Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, nous avons pu mettre en place ce séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre à un tarif abordable.

Le tarif de ce mini séjour est de :

540,00€ pour les personnes non et malvoyantes ;

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 430,00€ leur sera demandée.

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Un supplément de 80,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.

Ce tarif comprend :

- + L'hébergement en pension complète à l'Auberge / Hôtel de la Petite Reine *** du dîner du 28 décembre 2019 au petit déjeuner du 1^{er} janvier 2020 ;
- + Le supplément boissons pour tous les repas outre celui du réveillon de la St-Sylvestre : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse et café ou thé) ;
- + La soirée du réveillon de la Saint-Sylvestre comprenant : le repas, vins, eau gazeuse / soda / cocktail sans alcool, l'animation, la soirée dansante et le champagne ;
- + Les activités prévues au programme ;
- + Les transports en autocar du 28 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020 de et jusqu'à la gare SNCF de BORDEAUX.

Ce tarif ne comprend pas :

- + Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de BORDEAUX Saint-Jean quel qu'il soit ;
- + La chambre individuelle ;
- + Le panier repas pour le déjeuner du premier janvier ;
- + Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires au bar et au restaurant ;
- + Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- + Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre mini séjour.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 15 décembre 2019. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Si un acompte était perçut ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit pendant deux semaine et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 23 décembre 2019 dernier délai. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Seul le paiement des activités / manifestation sont possible par chèques vacances.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2020 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides pour cette manifestation autour du réveillon de la Saint-Sylvestre est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chaque participant, être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir seul et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdit   profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un moi avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre

en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules **ETC.**).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la conservation ni la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en

compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons donc nombreux pour venir festoyer et accueillir la nouvelle année dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.